

2024-003

SEANCE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2024

*Le jeudi 15 février 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

|                                        |                 |
|----------------------------------------|-----------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : 29 | Votes Pour : 24 |
| Nombre de Membres présents : 19        | Vote Contre : 0 |
| Pouvoirs : 5                           | Abstention : 0  |
|                                        | Non votant : 0  |

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Sophie LAGREE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Sophie LAGREE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

**SECRETARE DE SEANCE :** Eric MAUCORT

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, la note de synthèse annexée au présent rapport constitue le support du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 de la ville de Chinon.

*Le Conseil Municipal :*

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2024 ;
- **PREND** Acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

Fait à CHINON, le 22 février 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/02/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.